

Valeyres-sous-Rances, le 28 octobre 2021



Service intercommunal
d'adduction d'eau
Rances-Valeyres-sous-Rances

Au Conseil général de la Commune
de

1358 Valeyres-sous-Rances

Préavis no 02/21

Budget de fonctionnement pour l'année 2022
Du Service Intercommunal d'adduction d'eau Rances – Valeyres s/Rances (SIAERV)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget 2022 présente une participation de charges pour l'ensemble des deux communes de **Frs. 142'354,--**.

Le comité administratif s'astreint à n'engager que les frais nécessaires à l'entretien parfait des locaux ainsi qu'au bon fonctionnement du matériel.

Il a été contrôlé et adopté par le comité administratif du SIAERV le 28 octobre 2021.

En annexe de ce préavis, figure le tableau récapitulatif du budget 2022.

Commentaires sur les principaux travaux à effectuer :

110.301.00 : Frs. 3'500,-- a été mis au budget pour le salaire annuel du fontainier.

110.319.00 : La formation pour le surveillant du réseau d'eau Frs. 1'500,--

351.314.00 : Mont-Juvi : Frs. 6'300,-- selon devis de la maison Moll a été mis au budget afin de refaire l'étanchéité du toit.

Au Mont-Juvis, En Poyet, Champs-Thélin, au Gueiruz et les Vignettes, Frs. 1000,-- sont mis au budget 2021 dans les comptes 314 pour les serrures et éventuellement des ampoules défectueuses à changer.

352.315.00 : Au réservoir le Poyet, Frs. 4'500,-- est mis au budget selon l'offre de la maison Pilet pour changer la vanne incendie.

Frs. 1'000,-- pour changer la soupape purge-air (calcaire).

Frs. 2'000,-- pour une téléalarme.

Frs. 1'000,-- pour divers imprévus.

352.318.01 : Frs. 1'000,-- concerne les honoraires Richoz pour le contrôle annuel des cuves.

810.314.00 : Frs. 5'000,-- est mis au budget selon l'offre de l'entreprise Pilet pour l'entretien du réseau d'eau.

810.435.01 : La vente d'eau d'arrosage se monte à 0.70 cts.

810.435.00 : La répartition des charges d'exploitation intercommunal se monte à Frs. 142'354,--.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, le Service Intercommunal d'adduction d'eau des communes de Rances et Valeyres s/Rances invite le Conseil général de Valeyres s/Rances de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Valeyres s/Rances

- vu le préavis no 02/21 relatif au budget de fonctionnement 2022 ;
- vu l'examen détaillé de celui-ci ;
- entendu le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'accepter le budget tel que présenté ;
2. de donner décharge au SIAERV et à la commission de gestion de leur mandat

Au nom de Service Intercommunal d'adduction d'eau Rances – Valeyres s/Rances

Pour Valeyres s/Rances

Béat Jenni, Président



Pierre Guignard, vice-président



Christian Kaenel, membre

Pour Rances

Lucette Tonetti, membre



Annexe : Tableau budget 2022

Valeyres-sous-Rances, le 28 octobre 2021



Service intercommunal
d'adduction d'eau
Rances-Valeyres-sous-

Au Conseil général de la Commune
de

1439 Rances

Préavis no 02/21

Budget de fonctionnement pour l'année 2022
Du Service Intercommunal d'adduction d'eau Rances – Valeyres s/Rances (SIAERV)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget 2022 présente une participation de charges pour l'ensemble des deux communes de **Frs. 142'354,--**.

Le comité administratif s'astreint à n'engager que les frais nécessaires à l'entretien parfait des locaux ainsi qu'au bon fonctionnement du matériel.

Il a été contrôlé et adopté par le comité administratif du SIAERV le 28 octobre 2021.

En annexe de ce préavis, figure le tableau récapitulatif du budget 2022.

Commentaires sur les principaux travaux à effectuer :

110.301.00 : Frs. 3'500,-- a été mis au budget pour le salaire annuel du fontainier.

110.319.00 : La formation pour le surveillant du réseau d'eau Frs. 1'500,--

351.314.00 : Mont-Juvi : Frs. 6'300,-- selon devis de la maison Moll a été mis au budget afin de refaire l'étanchéité du toit.

Au Mont-Juvis, En Poyet, Champs-Thélin, au Gueiruz et les Vignettes, Frs. 1000,-- sont mis au budget 2021 dans les comptes 314 pour les serrures et éventuellement des ampoules défectueuses à changer.

352.315.00 : Au réservoir le Poyet, Frs. 4'500,-- est mis au budget selon l'offre de la maison Pilet pour changer la vanne incendie.

Frs. 1'000,-- pour changer la soupape purge-air (calcaire).

Frs. 2'000,-- pour une téléalarme.

Frs. 1'000,-- pour divers imprévus.

352.318.01 : Frs. 1'000,-- concerne les honoraires Richoz pour le contrôle annuel des cuves.

810.314.00 : Frs. 5'000,-- est mis au budget selon l'offre de l'entreprise Pilet pour l'entretien du réseau d'eau.

810.435.01 : La vente d'eau d'arrosage se monte à 0.70 cts.

810.435.00 : La répartition des charges d'exploitation intercommunal se monte à frs. 142'354,--.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, le Service Intercommunal d'adduction d'eau des communes de Rances et Valeyres s/Rances invite le Conseil général de Rances de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Rances

- vu le préavis no 02/21 relatif au budget de fonctionnement 2022 ;
- vu l'examen détaillé de celui-ci ;
- entendu le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'accepter le budget tel que présenté ;
2. de donner décharge au SIAERV et à la commission de gestion de leur mandat

Au nom de Service Intercommunal d'adduction d'eau Rances – Valeyres s/Rances

Pour Valeyres s/Rances

Béat Jenni, Président



Pierre Guignard, vice-président



Christian Kaenel, membre

Pour Rances



Lucette Tonetti, membre

